

Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 11 novembre 2024 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 3950, rue Noble :
 - une marge avant minimale de 5,75 mètres au lieu de 6 mètres;
 - une marge arrière minimale de 4,65 mètres au lieu de 6 mètres.
2. Permettre aux futurs 5333 et 5335, avenue Glenn, l'aménagement d'une case de stationnement au lieu de deux.
3. Permettre aux futurs 5337 et 5339, avenue Glenn, l'aménagement d'une case de stationnement au lieu de deux.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 25 octobre 2024.

Carole Leroux, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert